RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABELIONNI

Société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros
Siège Social : 12 B CHEMIN DE LA BERGERIE, 13740 LE ROVE
814 274 445 R.C.S AIX-EN-PROVENCE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 MARS 2025

Le 27 mars 2025 à 10 heures

L'associé unique de la société ABELIONNI, société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros, au siège social, 12 B CHEMIN DE LA BERGERIE, 13740 LE ROVE, a arrêté la décision suivante.

DECISION : CESSION D'ACTIONS - MODIFICATION DES STATUTS

L'associé unique, à la suite d'un acte sous seings privés en date à Marseille du 27 mars 2025, portant cession par la SAS iConseilsPro à la SAS YG INVEST de 78 sur les 78 actions lui appartenant dans la Société qui accepte, la pleine propriété de quarante parts sociales (78 actions), lui appartenant de la société ABELIONNI, décide, pour tenir compte de la nouvelle répartition du capital, de modifier l'article 8 des statuts qui sera rédigé ainsi :

"Le capital social est fixé à la somme de six mille (6 000) euros.

Il est divisé en six cents (600) actions de dix euros (10) euros l'une, numérotées de 1 à 600, entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits, savoir :

- YG INVEST,

A concurrence de six cents actions en pleine propriété,

Ci ……600 actions

Numérotées de 1 à 600

Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit six cents parts, ci …… 600 actions"

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Certifié conforme à l'original.



Représentée par Monsieur Yoann Gini